

2025-2026



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



ÉDUCATION / JEUNESSE / SERVICES PUBLICS

DOSSIER DE PRESSE

CONFERENCE DE PRESSE DE RENTRÉE

LE 11 SEPTEMBRE 2025 - 22, RUE MALMAISON, 93170 BAGNOLET

SOMMAIRE

06

1er et 2d degrés

10

formation

16

école inclusive

07

voie pro
et supérieur

11

salaires

17

éducation prioritaire

08

choc des savoirs

12

privé

18

médico-social

09

démographie


14

bâti scolaire

19


jeunesse


 www.fsu.fr


 @fsu-nationale;bsky.social

 @FederationSyndicaleUnitaire

 @FederationSyndicaleUnitaire

 presse@fsu.fr

 06 72 53 91 13

 22 rue Malmaison
93170 Bagnolet

D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES !



Alors que les in galit s et la pauvret  augmentent fortement, le projet de budget pour 2026 s'en prend directement   tous les leviers de redistribution des richesses et de coh sion sociale, en commen ant par les moyens des services publics et les agent-es qui les portent par leur engagement.

Les effectifs de la justice et de la police  tant sanctuaris s, c'est vers l' ducation que les regards se tourneront pour supprimer les 1 500 postes annonc s. Les autres 1 500 visent les agences de l' tat qui assurent notamment les missions de contr le environnemental, puis le tiers des postes des fonctionnaires partant   la retraite.

Le choix d'une nouvelle ann e blanche pour la r mun ration des fonctionnaires, dont les salaires d crochent et les carri res ne compensent m me plus l'inflation, viendra aggraver la crise des recrutements qui emp che aujourd'hui d'avoir un professeur devant chaque classe.

Quant aux 5 milliards d' conomies annonc s pour les collectivit s territoriales, cela aura des cons quences redoutables sur la r novation pourtant indispensable du b ti scolaire.

Ce n'est plus possible ! Les agent-es des services publics ont d j  massivement contribu  aux efforts dans les derni res ann es. **Les services publics sont un facteur puissant de lien social, ils sont la richesse de toutes et tous. Ils ne sont pas un co t mais un investissement d'avenir, notamment pour la jeunesse.**

Les agent-es qui se reconnaissent dans la FSU travaillent pour leur immense majorit  au service de la jeunesse. Personnels de l' ducation nationale, agent-es des collectivit s territoriales, de la protection judiciaire de la jeunesse... ils et elles sont mu-es par un id al d' mancipation et de justice sociale qui passe avant tout par l' ducation. A leur c t  la FSU est d termin e   obtenir d'autres choix, un autre budget pour que les services publics r pondent aux besoins de la population, pour la coh sion et la justice sociale. Elle construit pour cela la mobilisation en intersyndicale, en commen ant par la journ e de mobilisation et de gr ve du 18 septembre.

CAROLINE CHEV 
secr taire g n rale de la FSU

EN BREF

2 000

fermetures de classes dans le **1er degré**
470 emplois supprimés

6 000

élèves supplémentaires dans les
lycées professionnels publics
1 200 emplois supprimés

100 000

candidat·es sans affectation
en 2025 à l'issue de la
procédure Parcoursup

2 700

assistant·es sociaux pour
12 millions d'élèves

50 %

des personnels d'éducation dans le
2d degré ont déjà pensé à
démissionner selon une enquête du
SNES-FSU (juin 2025)

8 865

emplois d'enseignant·es et de CPE
supprimés dans le **2d degré** depuis
2017 pour
8 029 élèves en plus

REVALORISER L'ENSEIGNEMENT PUBLIC ET SES PERSONNELS

En dépit de l'instabilité politique, la rentrée 2025 est marquée par une constante depuis 2017 : l'application sans relâche d'une politique éducative inégalitaire et sélective, dont le privé sait tirer profit ! Si la ministre E. Borne est revenue sur quelques mesures phares du « Choc des savoirs » comme le DNB exigible pour accéder au lycée, elle poursuit les groupes de niveau au collège malgré le rapport accablant de l'Inspection générale. Hormis quelques aménagements à la marge, elle poursuit la réforme des LP qui limite les poursuites d'études des jeunes dans le Supérieur. La généralisation des évaluations nationales dès le CP jusqu'à la Seconde définit désormais le standard des apprentissages, sommant les personnels de s'y conformer. Les programmes scolaires en primaire se confondent avec un guide des « bonnes pratiques », une pédagogie d'État présumée explicite et efficace mais qui bride la créativité des personnels nécessaire pour s'adapter à la réalité du travail des élèves. Au lycée, le projet local d'évaluation, déjà neutralisé en 2021 sous la pression des collègues, fait son retour pour contrôler les pratiques pédagogique d'évaluation.

Du premier au second degré, les professeur-es doivent garder la main sur l'évaluation des élèves. Son articulation aux apprentissages est un geste professionnel dont elles et ils sont statutairement responsables dans l'intérêt des élèves.

Cette remise en cause de la professionnalité des personnels se retrouve dans la réforme de la formation initiale. Le pilotage renforcé des maquettes universitaires par l'employeur vise à réduire les activités de recherche pour privilégier la normalisation des pratiques professionnelles. Contraintes de repenser leur offre de formation pour mettre en place cette réforme, les universités doivent agir dans la précipitation et fermer des parcours pour en ouvrir de nouveaux, faute de financement de la réforme.

La FSU et ses syndicats défendent d'autres orientations pour l'École publique qui est la seule à accueillir toutes et tous les élèves, en tout lieu et sans distinction aucune. En donnant aux équipes les moyens et le temps de concertation nécessaires pour trouver les meilleures stratégies, il est possible de faire réussir tous les élèves dans des classes à effectifs réduits. Repenser et augmenter le temps scolaire pour réduire les inégalités avec plus et mieux d'école permettrait d'augmenter le niveau de qualification des jeunes par un accès amélioré aux diplômes et à l'enseignement supérieur. La professionnalité des personnels comme la diversité de leurs missions au service de l'intérêt général doivent être respectées et leurs carrières revalorisées pour répondre au déficit de l'attractivité des métiers de l'enseignement public.

RENTRÉE 2025

PREMIER DEGRÉ

La ministre connaît-elle le 1^{er} degré ?

La question se pose, à l'issue de la conférence de presse d'E. Borne, où le 1^{er} degré n'a quasiment pas été abordé... Mais ne nous y trompons pas, la politique éducative délétère amorcée en 2017 continue, avec comme conséquence l'aggravation des inégalités d'apprentissage et la dégradation des conditions d'enseignement.

Pilotage par les indicateurs et appauvrissement des contenus enseignés, incarnés dans les programmes de cette rentrée, mise au pas des professeur·es des écoles (PE)... le bilan est maintenant clair, les résultats aux évaluations nationales entre 2018 et 2024 montrent le maintien des écarts de résultats entre élèves de REP+ et les autres. Et pour la troisième année consécutive, le premier degré rend des postes utiles à son bon fonctionnement, alors que l'inclusion notamment est en panne : **470 emplois sont supprimés, entraînant plus de 2 000 fermetures de classe.** A l'opposé de ce budget d'austérité, la baisse démographique pourrait pourtant permettre de changer la donne : la FSU-SNUipp affirme que rien ne serait plus efficace pour la réussite de toutes et tous, que le nouveau souffle donné à l'école primaire par une baisse du temps de travail des PE sans baisse du temps de classe

470 emplois sont supprimés, entraînant plus de 2 000 fermetures de classe.

des élèves, et la création massive de postes de « Plus-de-maîtresses-que-de-classes ». Pour l'attractivité du métier, pour retrouver de fortes dynamiques pédagogiques collectives, pour une rupture avec cette politique inégalitaire, la FSU-SNUipp porte haut et fort ses revendications pour une autre école.

SECOND DEGRÉ

La ministre aurait pu se saisir du rapport de l'inspection générale sur les groupes de niveau qui en dresse un bilan accablant,

pour annoncer des assouplissements. Elle a préféré les confirmer et ajouter de nouvelles injonctions aux précédentes. **Les plans, les stratégies, les évaluations standardisées résument la politique éducative, à la fois pour standardiser les pratiques enseignantes et enfermer l'ambition des élèves.** Le lycée Blanquer après six ans d'interminables changements, connaît de nouvelles évolutions avec une épreuve de mathématiques en fin de Première, un renoncement à des mathématiques pour toutes et tous sur les trois ans du lycée, et une épreuve pratique en Terminale STI2D sans se soucier des équipements encore disponibles. Par ailleurs, la FSU mobilisera les collègues contre toute forme de

pour annoncer des assouplissements. Elle a préféré les confirmer et ajouter de nouvelles injonctions aux

réactivation du PLE (projet local d'évaluation) au collège comme au lycée portant atteinte à la liberté statutaire des professeur·es d'organiser, en toute responsabilité, les évaluations des élèves.



VOIE PRO

Depuis 2017, les lycées professionnels publics ont accueilli **6 000 élèves supplémentaires, alors que 1 200 emplois ont été supprimés. Avec 9 000 élèves de plus à cette rentrée, les LP doivent obtenir des moyens supplémentaires pour qualifier l'ensemble des jeunes qui y sont scolarisé-es et leur permettre une véritable poursuite d'études dans le supérieur.** La réforme de la Terminale bac pro est un échec. Le « parcours en Y » a entraîné une hausse de l'absentéisme des élèves et ne permettra pas une meilleure réussite dans le Supérieur. La FSU demande toujours son abrogation et le retour des examens en juin, pour redonner du temps d'enseignement à tous les élèves. La FSU demande également le renforcement de l'offre de formation publique sous statut scolaire (CAP, bac pro

et STS) pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et de transition écologique et énergétique. Enfin, elle exige l'arrêt du développement de l'apprentissage pour les élèves mineur-es, et la suppression des aides accordées à leurs employeurs.

SUPERIEUR ET PARCOURSUP

En 2025, 80% des universités ont des budgets prévisionnels en déficit et s'imposent des plans d'austérité qui conduisent notamment à réduire leurs capacités d'accueil. Or à cette rentrée le nombre d'étudiant-es devrait progresser. Depuis 2017, nous avons accueilli 350 000 étudiant-es de plus dans l'ESR dont 80 000 dans l'ESR public avec un budget en baisse de 2% en euros constants, sans construire d'établissements ni recruter de personnels. Le nombre d'enseignant-es et d'enseignant-es chercheurs titulaires et contractuel-les a même baissé de 0,5% (- 429 emplois).

Dans le même temps Parcoursup a orienté massivement le flux croissant de bacheliers et de bacheliers vers les formations privées dopées par les aides à l'apprentissage et laissant **chaque année 100 000 jeunes sans proposition de poursuite d'études.** La saison 2025 de Parcoursup est même la plus défailtante quant au taux d'affectation puisque seulement 84% des inscrit-es non démissionnaires avaient reçu une proposition mi-juillet, 100 000 candidat-es restent toujours sans affectation. C'est le plus bas taux d'affectation depuis la mise en place de la plateforme il y a 7 ans.



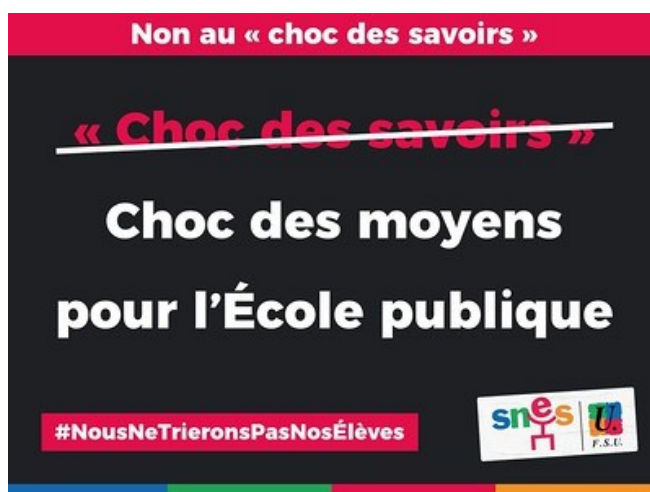
« CHOC DES SAVOIRS », OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Dans le premier degré, la mise en place des nouveaux programmes de maths et français pour les cycles 1, 2 et 3 vient parachever l'œuvre inégalitaire des mesures du « Choc des savoirs ». Ils sont marqués par un abandon de l'ambition de l'acquisition d'une culture commune pour toutes et tous et par une mise sous tutelle des métiers de l'enseignement. Ils conjuguent précocité des apprentissages, aberrations didactiques et primauté des apprentissages quantifiables en lieu et place de la construction du sens. **Ces nouveaux programmes sont pensés pour un-e élève standard en réussite, à qui il n'est pas nécessaire d'explicitier la posture intellectuelle requise par l'école, renvoyant aux marges didactiques et temporelles de l'école les élèves en difficulté (stages de réussite, vacances apprenantes...)**. Par ailleurs, accompagnant la généralisation des évaluations nationales, ils prônent des exemples de réussite, parfois assortis d'objectifs chiffrés, imposant une logique de pilotage des pratiques enseignantes par des indicateurs non pertinents pour la démocratisation de la réussite scolaire.

Fort de nouveaux témoignages reçus et d'un premier bilan de l'Inspection générale (IG) qui préconise la fin des regroupements de niveau, **le SNES-FSU a formulé au mois d'août, deux nouveaux recours auprès du Conseil d'État pour faire annuler le décret et le nouvel arrêté de la réforme du « Choc des savoirs »**. Pour rappel, c'est le

premier recours déposé par le SNES-FSU qui a permis d'annuler l'arrêté initial qui organisait des « groupes de besoins » en français et en mathématiques en Sixième et Cinquième et qui aurait dû se généraliser à tout le collège. Certain-es chef-fes d'établissement et IA-IPR feront encore pression pour trier les élèves selon les résultats aux évaluations nationales. Sur le terrain, le SNES-FSU appelle les équipes à résister collectivement en s'appuyant sur le rapport de l'IG pour argumenter et agir.

Les évaluations nationales, généralisées progressivement depuis 2018, sont devenues l'outil central du contrôle pédagogique des pratiques professionnelles dans les écoles et collèges dont les conséquences se font ressentir toute l'année avec la multiplication des visites de la hiérarchie dans les classes. Le dossier de presse de rentrée de la ministre indique sans détour que les évaluations nationales définissent ce que les élèves doivent savoir, les programmes servant juste à préciser les modalités imposées de mises en œuvre. Une logique de rentabilité qui nuit aux apprentissages des élèves comme au métier et qui contribue à l'accentuation d'une ségrégation des acquis scolaires en fonction de l'origine sociale.



EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

L'investissement en éducation correspond aujourd'hui à 6,7 % du PIB. Si l'on avait maintenu le niveau de 1995 (7,7%), cela représenterait aujourd'hui 26 milliards d'euros supplémentaires. L'École paie au prix fort une logique austéritaire, induisant un sous-investissement devenu chronique, impactant très négativement les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

Depuis 2018, le nombre d'élèves scolarisé-es dans le premier degré public a baissé de 4,9 points, pour chuter à 5 411 600 élèves à la rentrée 2024. Renonçant à mettre cette baisse au profit d'une amélioration des conditions de scolarisation, **le ministère supprime en cette rentrée près de 500 postes enseignant-es, poursuivant la logique de diminution des moyens entamée il y a trois ans (1 787 postes au total).** Or, la France est toujours à la traîne dans les comparaisons internationales : l'investissement dans le premier degré est de 11% inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Le nombre d'élèves par classe est de 12 % supérieur à la moyenne des pays de l'UE25. Par ailleurs, le taux de scolarisation des moins de trois ans (9,4%) est 4 fois inférieur à celui de l'année 2000.

Dans le second degré public depuis 2017, 8 865 emplois d'enseignant-es et CPE ont été supprimés pour 8 029 élèves en plus, 1 élève en plus, 1 emploi en moins ! Le gouvernement compte maintenant instrumentaliser la baisse des effectifs élèves pour supprimer des milliers

d'emplois chaque année. **Mais le second degré public a déjà besoin de 10 647 emplois d'enseignant-es et CPE en plus pour retrouver le taux d'encadrement de 2017.** Les évolutions démographiques doivent être mises à profit pour rattraper le retard énorme accumulé depuis 20 ans. En juin dernier, l'institut des politiques publiques a rejoint la FSU sur ce principe démontrant que la suppression d'emplois d'enseignant-es induisait des pertes de salaires et fiscales néfastes pour l'économie et l'équilibre budgétaire à long terme (1€ net économisé en réduisant le nombre d'enseignant-es se traduirait à long terme par une perte économique de 9 €¹).

L'institut réclame « *une planification coordonnée des moyens humains pour corriger les déséquilibres territoriaux* ». La FSU y souscrit et demande une révision ambitieuse de la carte de l'éducation prioritaire et une loi de programmation.

Le service statistique du ministère de l'enseignement supérieur² a enfin confirmé ce que la FSU avançait depuis des années, à savoir que, compte tenu de la démographie, **le nombre d'étudiant-es devrait continuer de progresser jusqu'en 2032. Pour ces générations, il est impératif de permettre au service public de l'enseignement supérieur de les accueillir.** Cela implique notamment de mettre fin au soutien public du développement des établissements privés.

¹ <https://www.ipp.eu/actualites/les-etudes-presentees-lors-de-la-conference-budget-sont-en-ligne/>

² <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-05/nis-2025-07-36873.pdf>

FORMATION INITIALE

La nouvelle réforme de la formation et du recrutement des enseignant·es et CPE, menée comme les précédentes au pas de charge, sans réelle négociation et sans évaluation des besoins des personnels et du système éducatif, se met en place dès cette rentrée. **Dans la période de transition entre la situation actuelle et les nouvelles modalités de recrutement, il n'y aura pas de changement majeur pour les étudiant·es de première ou deuxième année de master (M1 et M2), qui pourront continuer à passer les concours en fin de M2, ou choisir de passer le concours "nouvelle formule", ouvert dès la L3 dans la plupart des disciplines du second degré.** Le ministère campe sur son refus d'autoriser les lauréat·es inscrit·es en master disciplinaire de le terminer, c'est un risque majeur de renoncement au bénéfice du concours.

En revanche, pour les étudiant·es de licence, dès la session 2026, les épreuves des concours seront positionnées en troisième année de licence (L3). Les étudiant·es en L3 voulant devenir enseignant·e devront donc préparer le concours, avec quelques modules d'accompagnement là où ils ont pu être financés, et sans visibilité sur la suite de leur parcours. La FSU revendique des modules de préprofessionnalisation et des pré-recrutements dès la L1.

Les fortes incertitudes qui pèsent sur les nouveaux parcours de formation et le manque criant de moyens pour les assurer obèrent fortement la capacité de cette énième réforme à rétablir l'attractivité des métiers enseignants, qui est pourtant son objectif affiché. Alors que la baisse continue des candidatures aux concours, cumulée au manque de postes, accroît inexorablement la pénurie d'enseignant·es, la réforme ne touche pas aux **conditions essentielles de l'attractivité que rappelle la FSU : une revalorisation des rémunérations et des carrières, le respect des missions, l'amélioration significative des conditions de travail.**

Pour les formateurs et formatrices

d'enseignant·es, la réforme charrie à nouveau son lot d'incertitudes et de travail dans l'urgence. Sans aucune garantie sur les financements, ils et elles ont dû préparer, entre mai et septembre, des modules

DES CHIFFRES

Aux concours de recrutement d'enseignant·es et CPE 2025, 917 postes d'enseignant·es n'ont pas été pourvus dans le premier degré, 1 121 postes dans le second degré public (883 dans les collèges et lycées GT, 238 dans les lycées professionnels)

d'accompagnement aux concours pour les L3. La nouvelle licence « professorat des écoles » et le nouveau master pour les lauréat·es doivent ouvrir dans un an, ce qui rend impossible une préparation dans de bonnes conditions. D'autant que **la crise de financement des universités et les menaces de fermeture de sites de formation vont limiter l'offre de formation** donc les possibilités de se former aux métiers de l'enseignement et de l'Education sur l'ensemble du territoire.

SALAIRES

Depuis des années, la FSU et ses syndicats dénoncent une baisse du pouvoir d'achat. Au-delà du principe même d'un salaire décent au regard des qualifications, c'est l'attractivité des métiers qui est en jeu car des services publics forts ne peuvent exister sans une fonction publique forte.

Pour la FSU et ses syndicats, les mesures salariales des deux dernières années ne peuvent être considérées comme solde de tout compte puisqu'elles ne compensent pas les 10,4 % d'inflation cumulée des années 2022 et 2023. Il en est de même pour les mesures de carrière comme les changements d'échelon ou de grade, puisque ces promotions permettent à peine de maintenir le pouvoir d'achat. **Au dernier échelon de la hors-classe, un·e professeur·e ou CPE qui gagnait 3,5 SMIC en 1989 (date de création du grade), ne gagne plus que 2,3 SMIC aujourd'hui !** Alors que l'indice des prix à la consommation (hors tabac) a progressé de 44 %, le point d'indice n'a augmenté que de 12 %.

L'enquête du SNES-FSU¹ montre que :

- Entre 84 et 92 % de personnels sont fatigués, désabusés, inquiets, en colère.
- 50% ont déjà pensé à démissionner en raison de la rémunération insuffisante et d'absence de perspectives pour leur carrière

Les salaires sont en baisse (en valeur réelle) dans les trois Fonctions publiques² :

- -2,2% dans la Fonction publique de l'État (FPE) (+0,2% en 2021) ;
- -1,1% dans la Fonction publique territoriale (FPT) (-0,5% en 2021) ;
- -0,4% dans la Fonction publique

hospitalière (FPH) (+2,8% en 2021).

Dans le supérieur, la forte baisse de l'accès à la hors-classe pour les maîtres de conférences, le non-respect de la trajectoire de la LPR pour les primes (composante C1 du RIPEC) et le refus d'aligner les primes des enseignant·es sur celles des enseignant·es-chercheurs aggravent d'autant plus la situation salariale.

La FSU revendique un rattrapage des pertes subies, la réindexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation, une augmentation des salaires de toutes et tous, pour toutes les catégories et sans aucune contrepartie. Elle réclame l'intégration des primes dans la rémunération indiciaire et une hausse de 80 points d'indice pour toutes et tous. À partir d'avril 2026, de nouvelles obligations et dispositions relatives à la **protection sociale complémentaire (PSC)** pour les personnels de notre ministère seront mises en place. La FSU s'est engagée dans les négociations et a signé des accords permettant de conserver un haut niveau de couverture des soins et un accès à une prévoyance complémentaire la plus large possible. Mais cette réforme ne correspond pas au modèle que nous défendons. Elle entraîne un recul considérable des solidarités, notamment envers les retraité·es, qui ne vont pas bénéficier de la participation financière de l'employeur. **Pour nos syndicats et notre fédération, seul le remboursement à 100 % par la Sécurité sociale des soins prescrits permettra de recréer de véritables solidarités et un accès égalitaire à la santé.**

1 Enquête réalisée par le SNES-FSU du 17 au 30 juin 2025 et qui a recueilli plus de 10 000 réponses

2 Source : Direction de l'information légale et administrative

PUBLIC/ PRIVÉ, LOI BAPTISTE, DÉFENSE DES QUALIFICATIONS ET DES DIPLÔMES

La politique menée par Emmanuel Macron, notamment à travers la mise en œuvre de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », a contribué à marchandiser la formation professionnelle, en favorisant largement les opérateurs privés. Ses gouvernements successifs n'ont eu de cesse d'augmenter les financements accordés au privé à l'École comme plus largement dans le cadre de la formation tout au long de la vie :

abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, ouverture des CLA (Contrats Locaux d'Accompagnement) et des TER (Territoires Éducatifs Ruraux) aux établissements privés, financement de la scolarisation dans le privé d'élèves du public faute de places, aides aux devoirs de type Acadomia, financement massif de l'apprentissage privé.

La FSU lutte pour mettre fin au dualisme scolaire et revendique l'intégration progressive des établissements privés dans le service public, dans la perspective de la nationalisation de l'enseignement privé sous contrat : l'argent public doit aller uniquement à l'École publique.

Dès maintenant, le gouvernement et les collectivités doivent assurer la

transparence des financements et renforcer les contrôles et sanctions allant jusqu'à la résiliation des contrats.

Formation professionnelle

Les CFA privés représentent environ 70% des centres de formation d'apprenti-es en France. En 2022, sur environ 10 Mds € consacrés à l'alternance, on estime que près de 7 Mds € ont été captés par des structures privées. Le secteur public (lycées, GRETA, universités) concentre environ 30 % des contrats d'apprentissage. Autrement dit, la majorité des fonds publics de l'alternance bénéficie aux organismes privés.

Dans l'enseignement supérieur, les financements publics de l'apprentissage qui permettent le développement sans précédent de l'enseignement privé, doivent cesser et les CFA doivent à nouveau être soumis à un contrôle de l'État. Les formations privées doivent être exclues des plateformes de présentation des formations du supérieur. L'Éducation nationale doit arrêter d'en faire la promotion.

L'argent public doit aller uniquement à l'École publique.



Projet de loi Baptiste relatif à la régulation de l'enseignement supérieur privé

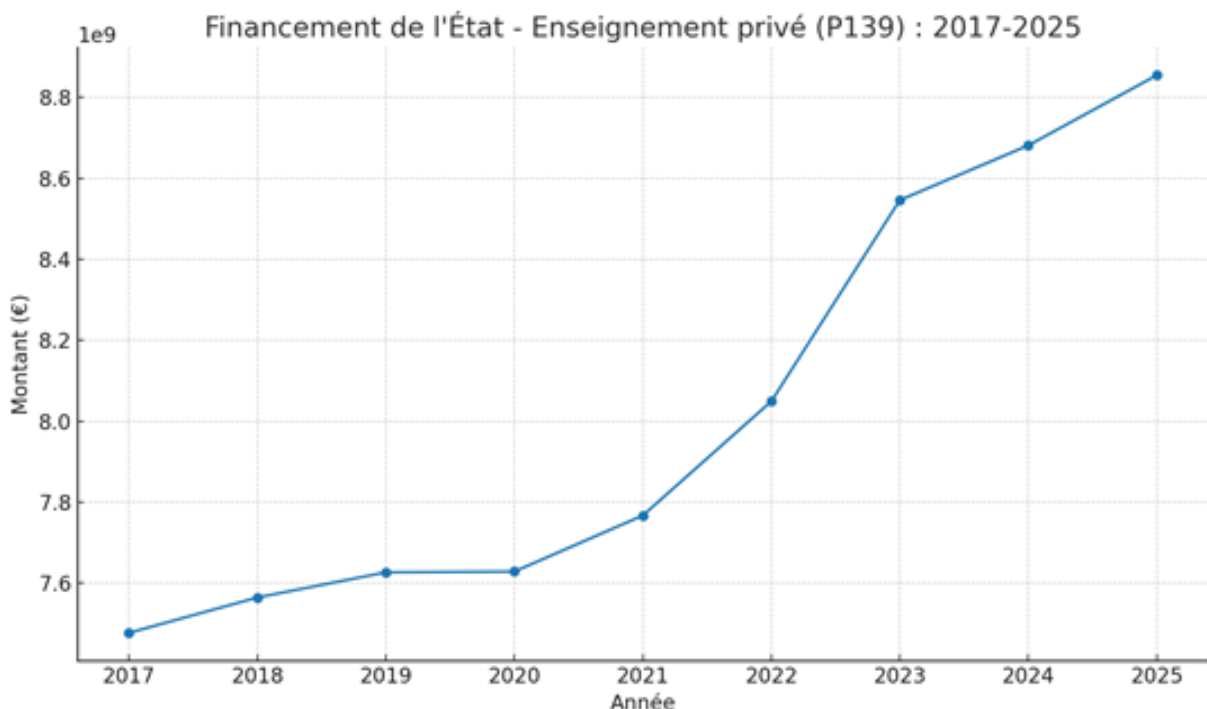
Sous prétexte de régulation, le projet de loi Baptiste organise le développement de l'enseignement supérieur privé. Ce projet de loi prétend pouvoir contrebattre les dérives des formations présentes sur Parcoursup par le biais d'une évaluation. Comment pourra-t-on évaluer les quelque 10 600 établissements et leurs 314 000 formations présentes sur la plateforme Parcoursup ? Le projet de loi propose des "partenariats" à des établissements privés qui pourraient alors délivrer les diplômes universitaires sans plus devoir établir de convention avec une université qui jusque-là assurait leurs jurys.

Compte tenu des faibles taux d'encadrement, de l'absence de recherche ou des frais d'inscription prohibitifs de nombre de ces établissements privés pourtant qualifiés "d'intérêt général", **cette loi conduirait à une dévaluation des diplômes nationaux.** Les BTS et le baccalauréat sont aussi concernés, leur marchandisation serait rendue possible par

l'extension du contrôle continu au privé hors -contrat. **Après avoir promu les établissements privés sur la plateforme Parcoursup, le Ministère leur cède la collation des grades. La FSU s'y oppose.**

L'évolution du financement de l'État pour l'enseignement privé (1er & 2nd degrés, "Programme 139") depuis 2017

Année	Montant (€)	Type
2017	7 477 150 312	Exécuté (RAP)
2018	7 564 521 048	Exécuté (RAP)
2019	7 626 733 281	Exécuté (RAP)
2020	7 628 678 075	Exécuté (RAP)
2021	7 767 183 006	Exécuté (RAP)
2022	8 049 277 297	Exécuté (RAP)
2023	8 546 320 829	Exécuté (RAP)
2024	8 681 587 368	Prévu (LFI)
2025	8 854 953 215	Prévu (PLF)



BÂTI SCOLAIRE, ÉCOLOGIE

Alors que les jours de chaleur intense seront multipliés par 5 dans une France à +2,7°C et par 10 dans une France à +4°C, réhabiliter nos bâtiments scolaires et universitaire c'est construire l'École de demain, la rénovation énergétique du bâti est un enjeu national.

Tout en se mobilisant pour une rupture avec les politiques capitalistes, qui conduisent à l'exploitation et la raréfaction des ressources, la FSU pointe des urgences : adaptation du bâti scolaire et universitaire face aux événements climatiques extrêmes (canicules, incendies, inondations, cyclones), protection de la santé des personnels, des étudiant·es et des élèves avec la mise en œuvre de protocoles adaptés, exigence d'un plan d'investissement et de financement... **La FSU appelle à adapter le bâti et les espaces scolaires et universitaires, internats, cantines, équipements sportifs, locaux administratifs dans une perspective de sobriété énergétique.** Améliorer le confort thermique, acoustique, visuel, l'accessibilité universelle et la qualité de l'air, tout en isolant les bâtiments et en utilisant des matériaux

biosourcés, contribue à de meilleures conditions de travail et d'étude et à une réduction de l'empreinte carbone. La consultation des personnels et de leurs organisations représentatives pour toute construction, rénovation et aménagement des espaces est une exigence forte pour la FSU. Elle exige par ailleurs un plan effectif d'investissement et une priorité budgétaire impliquant l'État pour garantir l'égalité de traitement des territoires, l'effectivité de l'adaptation de l'ensemble du bâti scolaire

et universitaire, mais aussi l'exemplarité du service public dans la réduction des émissions de GES. **Le bâti universitaire représente 26% du patrimoine immobilier de l'État** (54,7 % des bâtiments sont classés "énergivores" – classes énergétiques D ou inférieures –, dont 9,4 % classés « passoires thermiques » – classes F et G).

Au sein de l'Alliance écologique et sociale (AES), avec les Amis de la Terre, ATTAC, la CGT Educ'action, la Confédération paysanne, Greenpeace France, Oxfam

France et Sud-Éducation, la FSU s'engage dans une campagne de mobilisation pour la rénovation écologique du bâti scolaire public.

Avec les chiffres issus de l'enquête envoyée à la communauté scolaire par l'AES en juin 2025, le rapport « L'École bien dans ses murs : pour une rénovation écologique du bâti scolaire », a été publié et présenté lors d'une conférence de presse début septembre.



ENFANCE - JEUNESSE TRAVAIL SOCIAL

la jeunesse a droit à l'égalité



ÉCOLE INCLUSIVE : DES « PAS » POUR MASQUER LES MANQUES STRUCTURELS

Vingt ans après la loi du 11 février 2005, le constat est sévère : l'ambition d'une École pour tous les élèves est restée sans moyens suffisants. La FSU-SNUipp a réalisé une enquête à laquelle 67 000 PE et AESH ont répondu au printemps 2025. Les résultats sont sans appel : **la note attribuée à la qualité actuelle de la scolarisation des élèves en situation de handicap plafonne à 3/10, signe d'une grande frustration au regard de l'ambition partagée par les personnels de faire réussir tous les élèves.**



Les trois mesures plébiscitées sont l'ouverture de places supplémentaires en établissements spécialisés et dispositifs ULIS, le recrutement massif d'AESH et la reconnaissance de leur métier par un véritable statut de fonctionnaire, une formation qualifiante et une rémunération décente, ainsi que la réduction des effectifs des classes. **Profondément attachés au principe de l'école inclusive, les personnels dénoncent une politique réduite à un affichage, loin de la réalité du terrain.** Enseignant-es et AESH réclament un changement radical de cap, avec des moyens humains et financiers à la hauteur.

Des PAS pour masquer les besoins

Début mai, le gouvernement a soutenu à l'Assemblée une proposition de loi visant à généraliser les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) pour remplacer d'ici 2027 les PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisé). Les PAS transfèrent au niveau local le pouvoir de définir les besoins de chaque élève à besoins particuliers ou en situation de handicap sans concertation avec la communauté éducative. **Le cadre sera celui d'une réponse dite « de premier niveau », une réponse provisoire qui risque de durer faute de moyen et d'accompagnement humain pour les**

élèves en situation de handicap. Malgré l'absence de loi, débattue cet automne à l'Assemblée nationale, près de 500 PAS vont d'ores et déjà se déployer sur l'ensemble du territoire. Dans le

contexte d'économie budgétaire, la FSU s'inquiète de l'absence de cadrage institutionnel et des risques de surcharge pour les RASED, enseignant-es ressources et conseillers et conseillères pédagogiques, sollicité-es par ces PAS. Sans les créations de postes nécessaires, de fortes disparités territoriales dans l'accès au médico-social, et une remise en cause des missions des AESH sont inévitables.

La FSU continue de demander la suppression des PIAL et des PAS, et revendique une titularisation et un statut de fonctionnaire pour les AESH.

ÉDUCATION PRIORITAIRE : POUR LA RELANCE D'UNE POLITIQUE NATIONALE

La ministre ne s'est engagée à la rentrée sur aucune révision de la carte de l'Education prioritaire alors que la politique nationale d'Education prioritaire est au point mort depuis 10 ans. Une vague promesse, sans engagement, d'une « *attention particulière* » apparaît dans le dossier de presse de rentrée du ministère. En revanche, l'Education prioritaire est en première ligne pour une application stricte des regroupements de niveau au collège tant contestés par les équipes et d'une imposition de pratiques formatées.

La Cour des comptes a publié au mois de mai un rapport qui met en doute sa pertinence même, sans évaluer les politiques éducatives menées depuis 2017. Elle émet des préconisations en termes de gestion des personnels qui visent à en finir avec des règles équitables et transparentes (profilage des postes) ou à réaliser des économies. **Les dédoublements des classes de GS, CP et CE1 par exemple sont dans le viseur, avec pour recommandation de les assouplir pour économiser des postes.** Par ailleurs, les magistrat-es rejoignent le gouvernement dans sa volonté de réduire le périmètre de l'éducation prioritaire aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cela aurait pour conséquence de la limiter au milieu urbain et, pour le 1er degré, d'en exclure 2 500 écoles, contre 1 500 qui y

entreraient. Ces préconisations affaiblissant l'éducation prioritaire ont d'ores et déjà été reprises en partie dans le rapport d'information sénatorial du 6 mai 2025. La Cour des comptes choisit d'ignorer les conséquences des politiques éducatives conduites depuis 2017 et tire la conclusion que c'est le principe même d'une politique nationale d'éducation prioritaire qui peut être remise en cause du fait de ses faibles résultats. **Pour la FSU, il y a au contraire urgence à relancer une politique nationale d'éducation prioritaire, pour réaffirmer l'objectif de la démocratisation de la réussite scolaire.**

Mixité sociale et scolaire

La mixité scolaire étant étroitement liée à la mixité sociale, la FSU exige que la loi SRU soit à ce titre plus contraignante. Une politique de développement de la mixité sociale et scolaire des établissements est indispensable, avec en premier lieu une action résolue sur la carte scolaire (affectation des élèves, offre de formation étendue partout). **L'idée d'inciter l'enseignement privé à rechercher la mixité sociale, y compris en conditionnant les financements publics, est inacceptable.** La FSU dénonce les partenariats public/privé comme ceux qui consistent à affecter des élèves dans des établissements privés, faute de places dans le public ! L'argent public doit aller à l'École publique, notamment pour permettre une gratuité complète effective. La FSU condamne le dualisme scolaire qui permet aux familles les plus aisées de contourner la carte scolaire et renforce les inégalités.

LE NOUVEAU PÔLE DÉPARTEMENTAL MÉDICO-SOCIAL : VISION IDÉOLOGIQUE D'UNE ÉCOLE NORMATIVE PLUTÔT QU'ÉMANCIPATRICE

En dépit d'un rapport de la Cour des comptes en mars 2023 dénonçant une grave pénurie en pédopsychiatrie et le chiffre alarmant de 1,6 million d'enfants en souffrance, le ministère refuse d'établir les liens entre le mal-être des jeunes et les réformes éducatives, sélectives et inégalitaires, ou le manque de personnels. La priorité affichée va au dépistage précoce des « vulnérabilités » et le développement des compétences psychosociales. La proposition de création d'un « service de santé des élèves » par redéploiement des moyens pour regrouper différent·es professionnel·les au niveau départemental est fortement contestée par la FSU.

L'approche médicalisante des difficultés des élèves, centrée sur les conséquences, évacuent les causes sociales (précarité, discriminations, violences, inégalités). La logique de dépistage de masse et de morcellement des réponses nie l'approche globale du service social scolaire, fondée sur l'accompagnement global des élèves. Alors que les déterminants sociaux pèsent lourdement sur la scolarité et que la lutte contre les violences est proclamée priorité,

aucun engagement concret n'est pris en matière de moyens (2 700 assistant·es sociaux pour 12 millions d'élèves) et de reconnaissance pour les personnels des services sociaux.

Le pôle médico-social fragilise le travail intégré des infirmières avec la communauté scolaire et entrave leur capacité à répondre aux besoins des élèves. Recentré sur des bilans de masse et des objectifs statistiques contestés, il impose des missions supplémentaires en déshabillant le second degré au profit du premier. Il occulte

l'accompagnement quotidien, le repérage précoce via la consultation à la demande, et les réponses coordonnées.

La reconnaissance légale de la spécialité des infirmières de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur est une avancée majeure pour la FSU qui reste mobilisée pour une politique ambitieuse au bénéfice des élèves et des étudiant·es.

En plus du pilotage par un pôle départemental sous l'autorité du DASEN, **la FSU conteste l'assimilation des Psy-ÉN aux personnels médico-sociaux, ce dont elles et ils ne veulent pas.** La nomination d'un·e conseiller·e technique en dehors de toute règle statutaire, l'imposition de missions en réponse aux commandes du pôle et aux contractualisations avec les agences régionales de santé, la perte de la conception du métier sont inacceptables. Les Psy-ÉN seront très vite écartel·es entre ces injonctions, leurs conditions d'exercice et leur déontologie, dont leur profession réglementée de psychologue ne peut s'émanciper.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES JEUNES

À l'École comme dans les dispositifs de protection, la jeunesse subit de plein fouet les politiques austéritaires et répressives. La FSU alerte depuis longtemps sur l'affaiblissement de l'accompagnement social au sein des collèges et lycées : manque de postes d'assistant-es sociaux et sociales (SSFE), multiplication des missions, absence de reconnaissance. Or ces professionnel·les jouent un rôle crucial de prévention, d'écoute et de protection, notamment face aux inégalités, aux violences et aux situations familiales ou psychologiques fragiles. Laisser se dégrader ce service public, c'est condamner de nombreux jeunes à rester sans soutien à un moment décisif de leur parcours.

En cette rentrée 2025, l'aide sociale à l'enfance et la justice des mineur·es traversent une crise profonde. Les besoins explosent : **221 000 jeunes étaient placés fin 2023 (+6 % en un an), dont 21 % de mineur·es non accompagnés**. Les constats de la commission d'enquête parlementaire et de la Défenseure des droits confirment les alertes syndicales : **manque de moyens, disparités territoriales, épuisement de professionnel·les sous-payés et difficultés de recrutement**. Un éducateur sur deux quitte le métier en moins de dix ans, les formations n'attirent plus, et les enfants confiés subissent directement ces carences.

Dans ce contexte, les acteurs privés

lucratifs gagnent du terrain, tandis que la loi de 2022, mal financée, a accru la charge des départements fragilisés. Les signalements d'enfants en danger se multiplient et l'État renvoie la responsabilité aux collectivités.

Parallèlement, la justice des mineur·es s'oriente vers une logique répressive. La loi Attal, en partie censurée, et la lettre du garde des Sceaux d'août 2025 annoncent un durcissement des sanctions éducatives et la création de 18 nouveaux centres éducatifs fermés (CEF), réduisant encore la dimension éducative. Les rapports récents de l'IGJ de la CGLPL dénoncent l'enfermement, soulignant des violations graves des droits fondamentaux, notamment à l'EPM de Marseille. **Dans les services en milieu ouvert, la situation est tout aussi critique : 75 % des professionnel·les déclarent une charge insoutenable et un manque de temps éducatif. La PJJ compte 25 % d'agent-es non titulaires, souffre d'un déficit d'attractivité et de conditions de travail délétères. Les personnels administratifs, oubliés de toute revalorisation, attendent une reconnaissance urgente.**

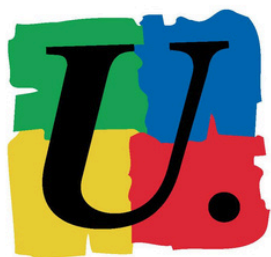
Ainsi, qu'il s'agisse du SSFE, de protection de l'enfance ou de justice des mineur·es, les constats convergent : manque de moyens, surcharge des équipes, abandon des ambitions éducatives au profit de logiques austéritaires et sécuritaires, au détriment des droits fondamentaux des jeunes.

Glossaire

IGJ : Inspection générale de la Justice

CGLPL : contrôleur général des lieux de privation de liberté

EPM : établissements pénitentiaires pour mineurs



www.fsu.fr

SERVICES PUBLICS ÉDUCATION,
RECHERCHE, CULTURE, SANTÉ-SOCIAL, JUSTICE,
EMPLOI, ENVIRONNEMENT, COLLECTIVITÉS...

**Unissons-nous,
Syndiquons-nous !**

**Il est *U*rgent
de défendre
le service
public !**